

PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES



Ecole élémentaire Azay le Ferron

Période d'avril à juillet 2017

Référente : Marina DAVAILLAUD

24 avril au 1er juin

	CP	CE1	CE1/CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
Lundi 15h15 à 16h15	Activité loisirs/jeux Karine Codron Garderie/cour	Jeux extérieurs Bénédicte Maubois Cour/Préau	Activité informatique Marie Christine et Marjorie Salle info	Loisirs créatifs Sonia FROECHLY Salle mairie	Autour du timbre Fabienne GUENAND Salle école	Tennis de table Alan BRAULT Cour/préau
Jeudi 15h15 à 16h15	Jeux sportifs Marina Davailaud Cour	Autour du timbre Fabienne Guenand Salle école	Yoga Philippe Gendron Garderie	Activité loisirs/jeux Karine CODRON Salle info/cour	Jeux extérieurs Bénédicte Maubois Cour préau	Loisirs créatifs Sonia FROECHLY Salle mairie

6 juin au 6 juillet

	CP	CE1	CE1/CE2	CM1	CM1/CM2	CM2
Lundi 15h15 à 16h15	Tennis de table Alan BRAULT Cour/préau	Activité loisirs/jeux Karine Codron Garderie/cour	Jeux extérieurs Bénédicte Maubois Cour/Préau	Activité informatique Marie Christine et Marjorie Salle info	Loisirs créatifs Sonia FROECHLY Salle mairie	Autour du timbre Fabienne GUENAND Salle école
Jeudi 15h15 à 16h15	Loisirs créatifs Sonia FROECHLY Salle mairie	Jeux sportifs Marina Davailaud Cour	Autour du timbre Fabienne Guenand Salle école	Yoga Philippe Gendron Garderie	Activité loisirs/jeux Karine CODRON Salle info/cour	Jeux extérieurs Bénédicte Maubois Cour préau

Rappel sur le fonctionnement et règlement des TAP :

Les Temps d'Activités Périscolaires seront organisés selon la réglementation en vigueur (taux d'encadrement de direction et d'animation, qualification des animateurs...)
Ils feront l'objet d'une déclaration auprès de la DDCSPP et d'un contrôle de cette administration.

Les temps d'activités périscolaires seront organisés en 2 séances de 1h par semaine par cycle de vacances à vacances et par tranche d'âge, dès la rentrée.

Les activités seront gratuites.

Elles seront **non obligatoires**. Cependant, l'inscription d'un enfant aux TAP constitue un engagement de fréquentation sur la période.

L'enfant qui participe aux TAP devra être **présent du début à la fin de la séance**.
En cas de **comportement contraire au bon fonctionnement** des temps d'activités périscolaires, **après avertissement verbal et écrit, l'enfant pourra être exclu pour la période suivante**.

Pour tous renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « école » du site internet de la Communauté de Communes Cœur de Brenne :

<http://www.coeurdebrenne.fr/mon-coeur-de-brenne/les-ecoles/la-reforme-des-rythmes-scolaires/>

ou nous contactez au service Jeunesse au 02.54.38.18.60.